

# FICHE DE SYNTHÈSE - PESTICIDES 2015

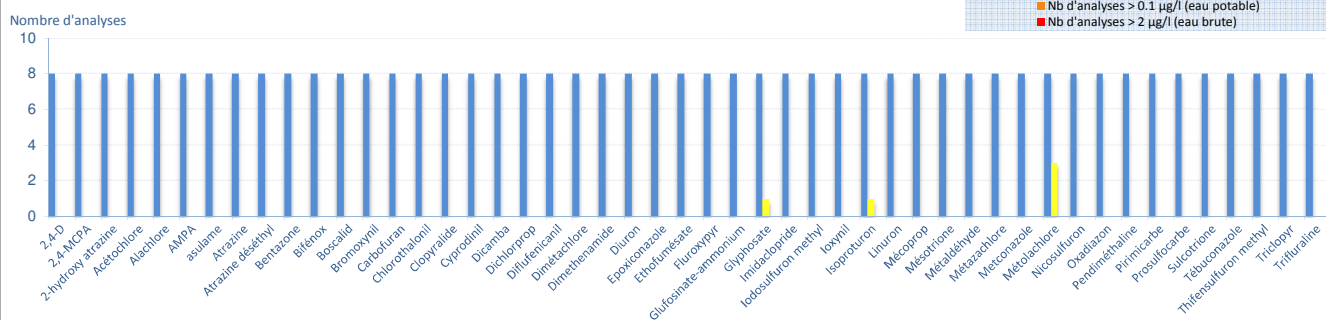
<b>Bassin versant :</b>	<b>STALAS</b>
<b>Code Station :</b>	04339001
<b>Superficie à la station :</b>	22.32 km <sup>2</sup>
<b>Nombre de prélèvements en 2015 :</b>	8
<b>Nombre de substances analysées :</b>	49

**Secteur géographique :** SAGE baie Douarnenez  
**Sources des données :** EPAB  
**Mise à jour :** 3 juillet 2017

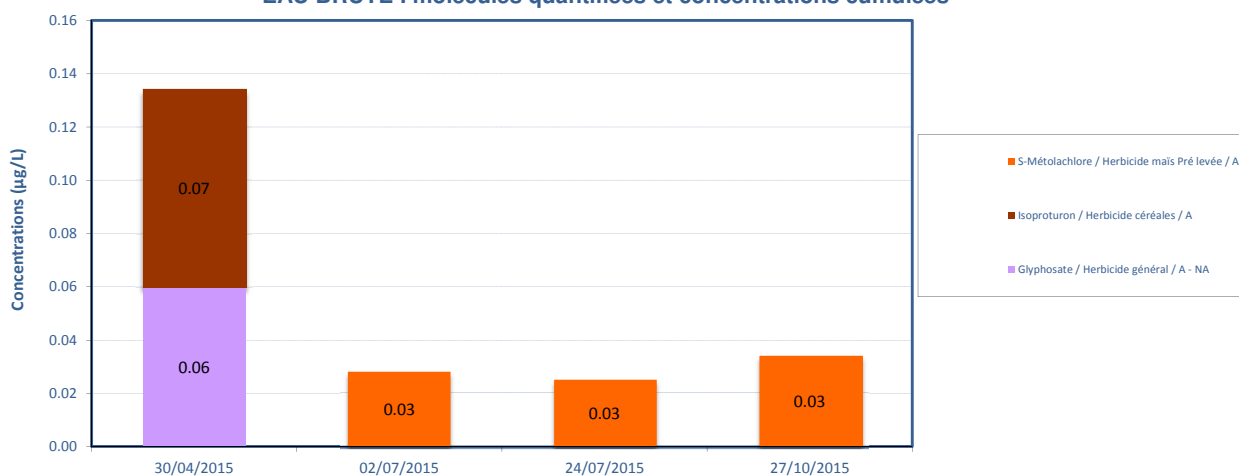


## ANNEE 2015

### EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



### EAU BRUTE : molécules quantifiées et concentrations cumulées



**INFO LEGENDE, par molécule :**  
 nom / type / usage (A= agricole; NA= non agricole= collectivités et particuliers)

normes de qualité	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
eau brute	2 µg/l	5 µg/l

## Analyse de l'année 2015

Sur 49 molécules analysées, 3 molécules ont été retrouvées.

- 2 molécules à usage agricole : S-métolachlore (concentration maximale 0.03µg/L) et Isoproturon (concentration maximale 0.07µg/L)

- 1 molécule utilisé par les collectivités, particuliers et agriculteurs : le glyphosate, avec une concentration maximale de 0.06 µg/L

On ne relève aucun de dépassement de la norme d'eau potable par molécule (0.1µg/L) ou pour les concentrations cumulées (0.5µg/l).

Le glyphosate, l'isoproturon et le S-métolachlore sont les molécules les plus retrouvées sur les cours d'eau suivis sur la baie de Douarnenez. Le glyphosate est la molécule phytosanitaire la plus vendue en 2012 sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : DRAAF Bretagne).

Certaines molécules analysées font partie des 5 polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique\* ainsi que de la liste des 41 substances prioritaires et dangereuses prioritaires de l'état chimique\*\*. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre pour le Stalas :

\* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Cet arrêté présente deux listes de normes NQE, l'une valable jusqu'au 21 Décembre 2015, l'autre à partir du 22 Décembre 2015. La synthèse 2015 est basée sur la première liste. La seconde, plus complète en particulier pour les pesticides sera en vigueur l'an prochain.

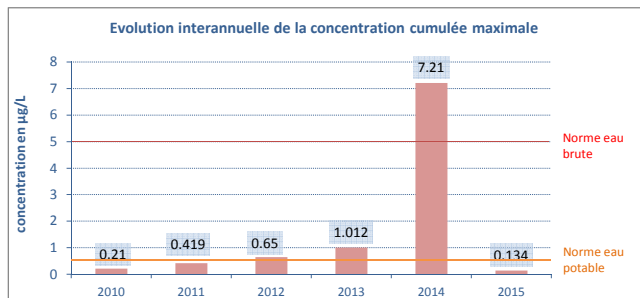
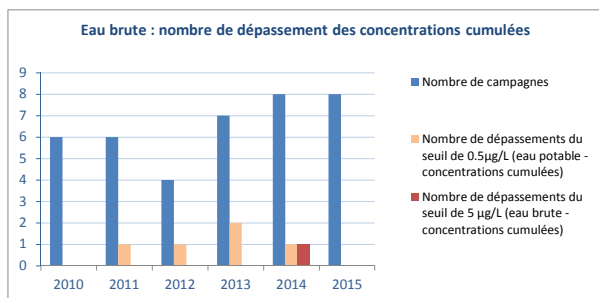
\*\* Directives européennes 2000/60/CE, 2008/105/CE et 76/464/CE

	Paramètre	Classement 2015
Etat écologique	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	Linuron	Bon état
	Oxadiazon	Bon état
	Alachlore	Bon état
Etat chimique	Atrazine	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état
	Trifluraline	Bon état

## Analyse interannuelle

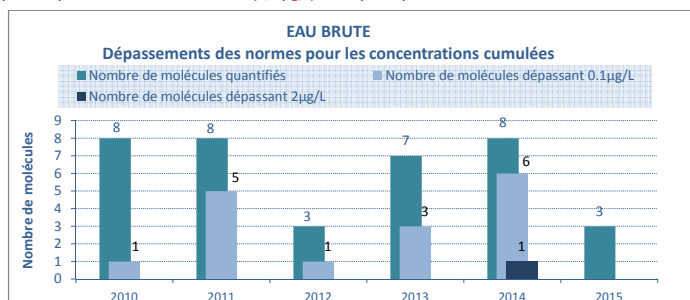
Source des données : EPAB

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h. L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").

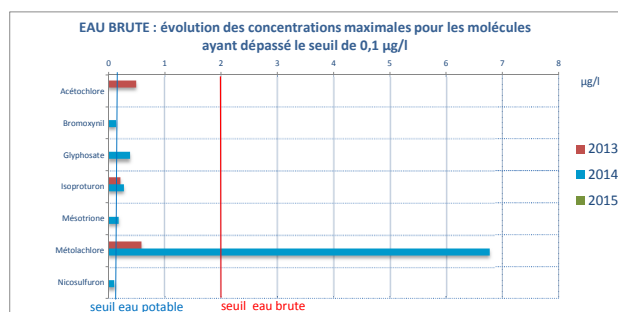
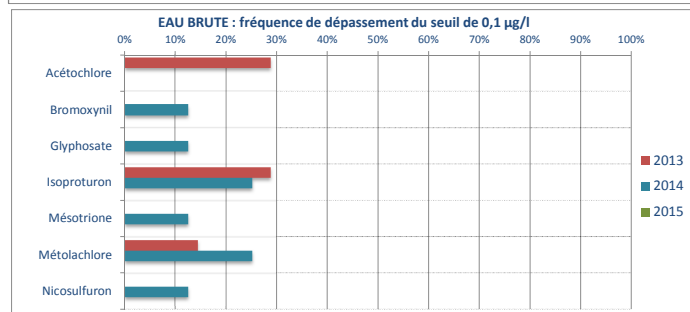
Sur les 39 campagnes réalisées entre 2010 et 2015, les concentrations cumulées dépassent le seuil de 5 µg/L pour les concentrations cumulées des eaux brutes une seule fois en 2014. Le seuil eau potable pour la concentration totale (0,5 µg/l) est dépassé ponctuellement entre 2011 et 2014.



### NORMES PAR MOLECULE

Entre 2010 et 2015, les variations dans le nombre de molécules quantifiées et/ou dépassant les normes de concentrations fluctuent sans que l'on puisse dégager de tendance. On relève :

- en 2015, comme en 2012, seulement trois molécules quantifiées.
- aucun dépassement de norme en 2015. C'est la première fois depuis le début du suivi.
- un dépassement en 2014 du seuil de concentration pour l'eau brute (2 µg/L)



Les concentrations en pesticides dans le cours d'eau de l'Aber présentent quelques dépassements ponctuels de la norme pour l'eau potable de 0,1 µg/l. La présence de la molécule diuron dans le cours d'eau (en mars/décembre 2013 et juin 2014), dont l'usage

La norme de qualité pour l'eau potable est dépassée ponctuellement pour quelques molécules.

La concentration importante de Métolachlore relevé en 2014 semble témoigner d'un événement isolé puisqu'aucune quantification de cette molécule n'a été identifiée lors des 8 campagnes de 2015.

La légère dégradation de la qualité de l'eau au regard des produits phytosanitaires constatée sur le Stalas en 2014 n'est pas corroborée par les résultats de 2015. Le suivi annuel pérenne permettra de confirmer le caractère ponctuel, voire accidentelle de ces concentrations élevées. L'année 2015 est encourageante au vu des résultats avec un faible pourcentage de quantification et sans aucun dépassement de normes.

Document et figures non diffusables sans autorisation préalable de l'EPAB